

BARREAU-MÈTRE 2015

LA PROFESSION EN CHIFFRES

MISE À JOUR



Au cours des cinq dernières années, le nombre d'avocats a augmenté à un rythme variant de 1 % à 2,6 % par année.



Près de 55 % des avocats travaillent plus de 40 heures par semaine.



Près du tiers des avocats possèdent un deuxième baccalauréat.



96 % des avocats considèrent que les TI améliorent leur offre juridique et leur pratique.



Barreau
du Québec



NOTRE MISSION

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Édité en décembre 2015 par le Barreau du Québec

978-2-923840-53-6 (version PDF)

978-2-923840-52-9 (version imprimée)

Table des matières

1. Mise en contexte	4
2. Sondage <i>Évolution et tendances - 2015</i>	4
3. Les nouveautés	5
3.1 Transformation de la profession	5
3.2 Enfants et parents à charge	5
3.3 Diversité	6
4. Les tendances qui se maintiennent	7
4.1 Nombre de membres	7
4.2 Féminisation	7
4.3 Diversité croissante	7
4.4 Vieillesse du membership	7
4.5 Profil des démissionnaires	8
4.6 Revenus moindres pour les femmes et les avocats solos	8
4.6.1 Avocat seul	8
4.6.2 Avocat en société de dépenses	8
4.6.3 Salarié	8
4.6.4 Associé	8
5. Les changements à noter	9
5.1 Taux horaire à la hausse	9
5.2 Heures travaillées	9
5.3 Mobilité interjuridictionnelle	9
6. En conclusion	9

1. Mise en contexte

Paru pour la première fois en début d'année, le *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres* est le rapport de statistiques le plus complet produit par le Barreau du Québec sur ses membres et l'évolution de la profession. Ce document prend le relais des enquêtes socio-économiques quinquennales menées entre 1981 et 2008. Le *Barreau-mètre* poursuit les objectifs suivants :

- permettre au Barreau du Québec et à ses membres d'avoir une image fidèle de la profession ;
- maintenir une veille sur les tendances et enjeux affectant le marché des services juridiques, et dans une deuxième phase :
 - mesurer les programmes mis en place pour répondre aux besoins des membres et aux défis d'évolution de la profession ;
 - identifier des pistes de réflexion ;
 - recommander des solutions novatrices.

Cet outil d'aide à la prise de décision sera désormais mis à jour chaque année pour tenir compte des données recueillies lors de l'inscription annuelle des membres en avril, qui inclut depuis 2014 le sondage d'appoint facultatif *Évolution et tendances* et les données les plus récentes tirées d'autres sources lorsque pertinent.

Nous avons comparé les données du *Barreau-mètre* avec celles de l'inscription annuelle complétée en avril 2015. La mise à jour se limite aux faits saillants tirés de cette comparaison présentés sous trois catégories : les nouveautés, les tendances qui se maintiennent et les changements à noter. En conséquence, les données du *Barreau-mètre* qui ne sont pas reprises dans la mise à jour demeurent pertinentes en ce qu'il n'y a pas eu de variations significatives par rapport à l'an dernier.

2. Sondage *Évolution et tendances* - 2015

La taille de l'échantillon des membres qui ont répondu au sondage *Évolution et tendances* joint au formulaire d'inscription annuelle est semblable à celle de l'an dernier : 280 avocats (sur les 25 341 membres au total), comparativement à 275 en 2014 (sur les 25 095 avocats). Cet échantillon fournit une marge d'erreur de 5,88 % et un niveau de confiance de 95 %. En d'autres mots, il s'agit d'un indicateur de confiance où 9,5 fois sur 10, les résultats du sondage tomberont dans la marge d'erreur de 5,88 %. Ainsi, même si le sondage reste un indicateur plutôt qu'une mesure exacte, il dégage une image assez nette des tendances et de leur évolution.

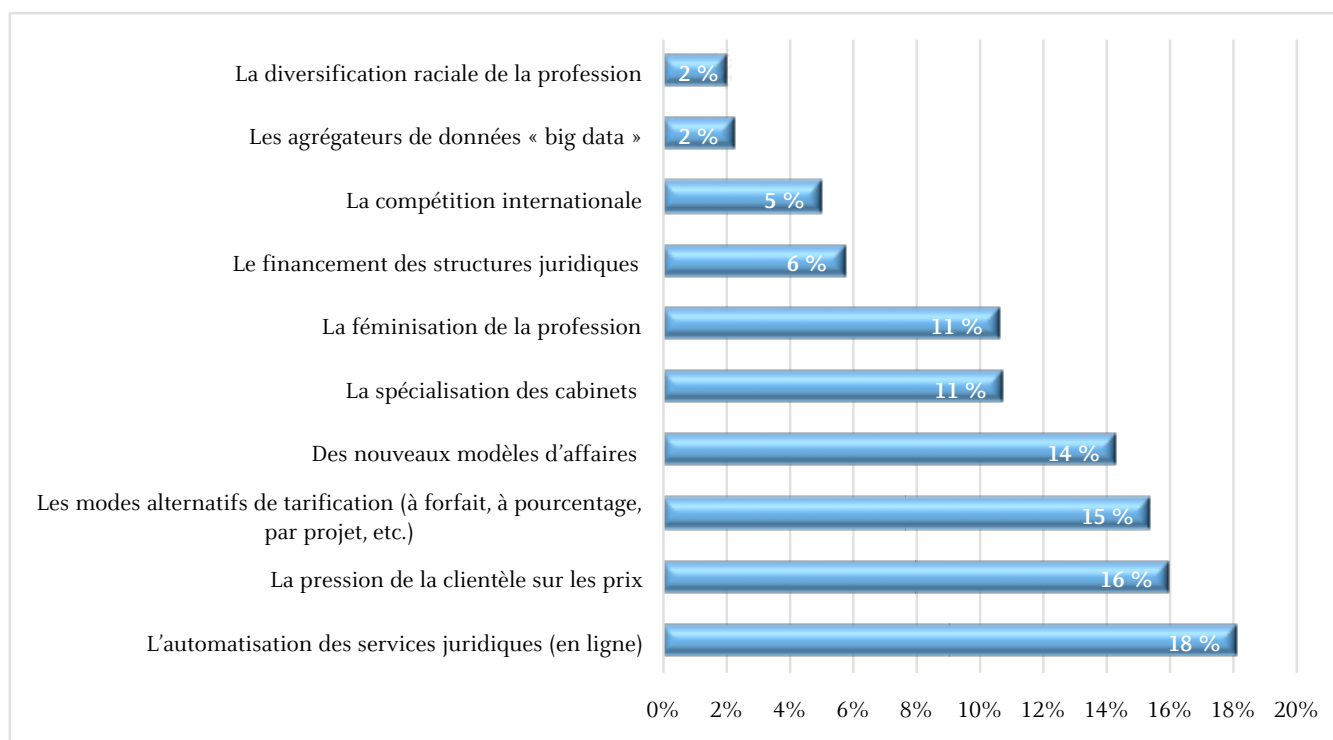
3. Les nouveautés

En 2015, deux questions ont été ajoutées au sondage *Évolution et tendances* et une autre a été ajoutée au formulaire d'inscription annuelle. Ces données seront désormais incluses au *Barreau-mètre*.

3.1 Transformation de la profession

Nous avons demandé aux avocats quelles étaient les tendances qui auront une influence marquante sur la transformation de la profession dans les années à venir.

GRAPHIQUE 1 : Tendances qui influenceront la transformation de la profession

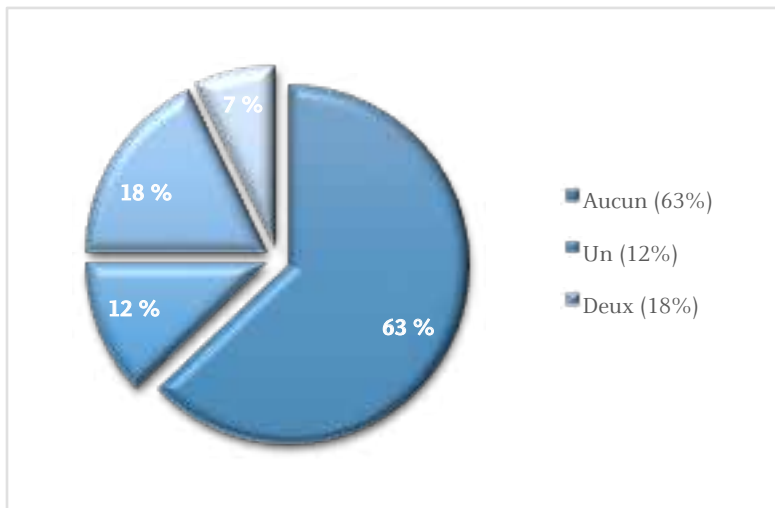


3.2 Enfants et parents à charge

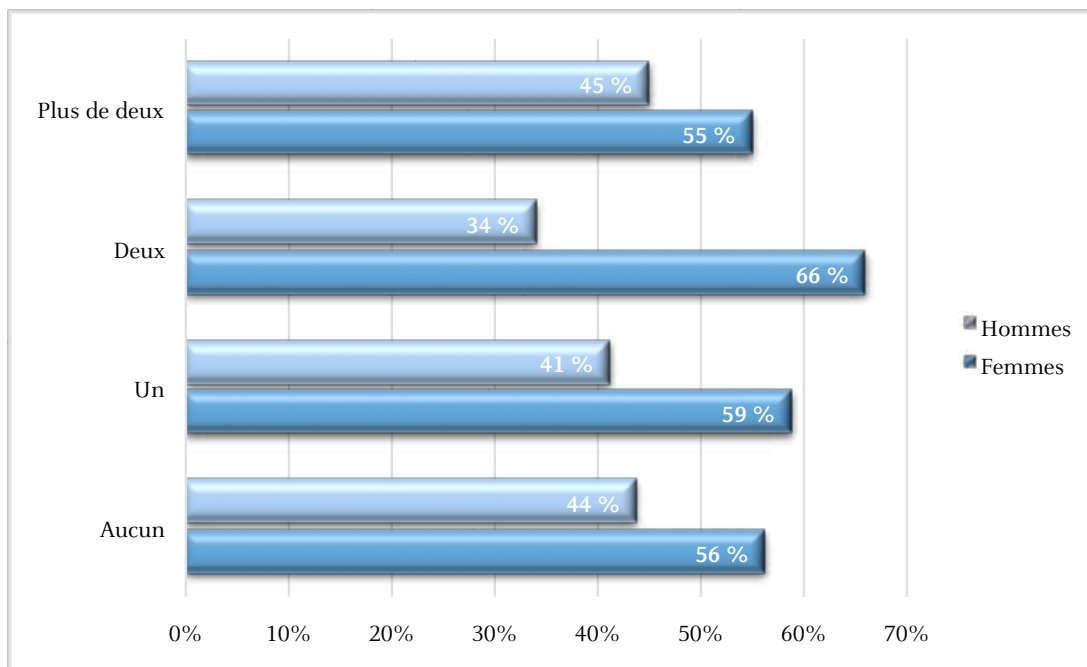
Afin de pouvoir évaluer les besoins des membres en matière de soutien parental, nous avons cherché à connaître la situation quant à leurs responsabilités familiales :

- 37 % des avocats ont au moins un enfant de moins de 18 ans à charge. Parmi ce groupe, 65 % ont moins de 45 ans et 36 % exercent principalement en pratique privée ;
- 7,5 % des avocats ont au moins un parent à charge.

GRAPHIQUE 2 : Nombre d'enfants de moins de 18 ans à charge



GRAPHIQUE 3 : Répartition selon les sexes du nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans



3.3 Diversité

En 2015, la question facultative d'auto-identification « Données démographiques » incluse au formulaire d'inscription annuelle a fait l'objet d'un ajout : la catégorie LGBT (lesbienne/gai/bissexuel[le]/trans). Ce sont 235 membres, soit 0,9 % qui ont indiqué leur appartenance à ce groupe.

4. Les tendances qui se maintiennent

4.1 Nombre de membres

Le nombre de membres en règle du Barreau continue d'augmenter. Au 31 mars 2015, il y avait 246 membres de plus qu'à pareille date l'année précédente.

TABLEAU 1 : Nombre de membres du Barreau du Québec versus la population de la province

Année	Nombre de membres	Augmentation	Québec	Augmentation
31 mars 2015	25 341	1,0 %	8 239 910 ^E	0,7 %
31 mars 2014	25 095	2,6 %	8 179 010	0,8 %
31 mars 2013	24 450	1,3 %	8 116 133	0,9 %
31 mars 2012	24 139	1,8 %	8 042 603	0,9 %
31 mars 2011	23 709	1,9 %	7 967 128	1,0 %
31 mars 2010	23 263	1,2 %	7 885 853	1,1 %
31 mars 2009	22 989		7 799 190	
Moyenne (7 ans)		1,63 %		0,97 %

E = estimé au 18 mars 2015

4.2 Féminisation

La féminisation de la profession se poursuit alors que le nombre de femmes est passé de 12 648 en 2014 à 12 971 au 31 mars 2015. Les femmes représentent aujourd'hui 51,2 % des membres (50,4 % en 2014).

Pour la première fois, le nombre d'hommes a diminué, passant de 12 447 à 12 370.

4.3 Diversité croissante

La proportion de membres autochtones ou qui s'identifient à l'un des groupes ethnoculturels recensés (Nord-Africains, Arabes, Noirs, Latino-Américains, Asiatiques et autres groupes minoritaires) continue de croître : elle se chiffre aujourd'hui à 6,6 % des membres, en augmentation constante depuis la première recension de ces données en 2009 (2,8 %).

Parmi les « jeunes » membres de 10 ans et moins de pratique, cette proportion s'élève maintenant à 13,5 % (12 % en 2014).

4.4 Vieillessement du membership

La proportion d'avocats âgés de 65 ans et plus continue d'augmenter chaque année : en 2015, elle représente 9,1 % du membership (2 322 membres) alors qu'en 2009, elle était de 5,5 % (1 270 membres).

L'âge moyen des avocats et avocates, qui au moment de leur démission du Tableau de l'Ordre en 2014-2015 mentionnent quitter pour prendre leur retraite, s'établit à 65 ans - 67 ans pour les hommes et 62 ans pour les femmes - soit près de quatre ans de plus que la moyenne des travailleurs québécois (61,3 ans en 2012).

Enfin, 1 141 membres (770 hommes et 371 femmes) se sont prévalus de la catégorie « Avocat à la retraite » en 2015, une légère baisse par rapport à l'an dernier (1 205). Rappelons qu'un membre peut opter pour cette catégorie dès l'âge de 55 ans.

4.5 Profil des démissionnaires

Le nombre de membres qui ont démissionné du Tableau de l'Ordre est demeuré le même, soit 395 en 2015 (394 en 2014).

Les tendances observées quant au profil des avocats démissionnaires se maintiennent : les hommes sont toujours plus nombreux (57 % des démissionnaires en 2015) et beaucoup plus âgés lors de la démission. En 2015, l'âge moyen des hommes démissionnaires est de 61 ans versus 49 ans pour les femmes.

4.6 Revenus moindres pour les femmes et les avocats solos

La tranche de revenus médiane pour l'ensemble des membres est identique à l'an dernier : entre 90 001 \$ et 110 000 \$.

En 2015, elle est restée la même pour les « avocats seuls » et les « salariés » ; elle a augmenté considérablement pour les « avocats en société de dépenses » et a diminué pour les « associés » :

4.6.1 Avocat seul : Entre 30 001 \$ et 50 000 \$ (idem en 2014). À noter, 57 % des avocats solos ont déclaré gagner 50 000 \$ ou moins (50 % en 2014).

4.6.2 Avocat en société de dépenses : Entre 70 001 \$ et 90 000 \$ (entre 30 001 \$ et 50 000 \$ en 2014)

4.6.3 Salarié : Entre 90 001 \$ et 110 000 \$ (idem en 2014)

4.6.4 Associé : Entre 150 001 \$ et 200 000 \$ (entre 200 001 \$ et 300 000 \$ en 2014)

La tranche de revenus médiane demeure plus élevée chez les hommes :

TABLEAU 2 : Tranche de revenus médiane en fonction du sexe

	2015	2014
Total des membres	90 001 \$ et 110 000 \$	90 001 \$ et 110 000 \$
Hommes	90 001 \$ et 110 000 \$	110 001 \$ - 130 000 \$
Femmes	70 001 \$ et 90 000 \$	90 001 \$ - 110 000 \$

5. Les changements à noter

5.1 Taux horaire à la hausse

La tranche médiane pour l'ensemble des membres est passée de 101 \$ et 150 \$ en 2014 à 151 \$ à 200 \$ en 2015. Celle des hommes a toutefois diminué ; celle des femmes est demeurée stable et est encore inférieure à celle de leurs confrères.

TABLEAU 3 : Tranche médiane du taux horaire en fonction du sexe

	2015	2014
Total des membres	151 \$ et 200 \$	Entre 101 \$ et 150 \$
Hommes	151 \$ et 200 \$	Entre 201 \$ et 250 \$
Femmes	Entre 101 \$ et 150 \$	Entre 101 \$ et 150 \$

5.2 Heures travaillées

En 2015, 50 % des hommes et 50 % des femmes rapportent travailler plus de 40 heures par semaine. L'an dernier, cette proportion était de 62 % pour les hommes et 50 % pour les femmes.

5.3 Mobilité interjuridictionnelle

Le nombre total de permis spéciaux, permis restrictifs, ARM, ALPAQ et permis de conseillers en loi délivrés a diminué de 19 % par rapport à l'an dernier (65 en 2015 ; 80 en 2014).

Le nombre d'autorisations spéciales délivrées en vertu de l'article 42.4 du *Code des professions* - autorisation délivrée dans le cadre d'un dossier de litige spécifique et pour une durée maximale de 12 mois - a diminué de 30 % cette année (de 2 456 en 2014 à 1 708 en 2015). Toutefois, après comparaison avec les années précédentes, le nombre d'autorisations spéciales délivrées en vertu de l'article 42.4 du *Code des professions* fluctue grandement d'une année à l'autre.

6. En conclusion

Le *Barreau-mètre* est un outil très utile pour appuyer le développement ou la révision de programmes, services et politiques du Barreau. Les statistiques et informations qu'il contient sont également d'intérêt pour l'ensemble des membres de la communauté juridique et de la communauté universitaire qui s'intéresse à la profession et à la justice.

La prochaine mise à jour sera complétée après la période d'inscription annuelle 2016 afin de poursuivre l'analyse et le suivi des tendances et changements pertinents.



Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3411

Sans frais 1 844 954-3411

infobarreau@barreau.qc.ca

www.barreau.qc.ca



Barreau
du Québec

